

Flash Info

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CAPA

IMPORTANT

Au 1^{er} janvier 2021,

L'Office se modernise et passe à la comptabilité commerciale !

Vous ne pourrez plus payer votre loyer à la Trésorerie,

L'Office deviendra votre seul interlocuteur,


Des nouveaux modes de paiement seront mis à votre disposition,

Pour vous aider et répondre à vos éventuelles interrogations, nous avons établi un classement des modes de paiement à privilégier.

1.  Prélèvement automatique

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le moyen le plus simple, le plus sûr, n'hésitez pas à y souscrire, demandez dès à présent le formulaire auprès de l'OPH

2.  Paiement Sécurisé

LE PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

Sans quitter votre fauteuil, 7 jours sur 7 et 24h sur 24h
Vous pouvez accéder à ce service depuis notre site internet et payer votre loyer à l'aide de votre carte bancaire.

Ce service sera disponible à compter du 1^{er} janvier 2021

3. 


LE VIREMENT BANCAIRE

Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, attention les coordonnées bancaires vont changer.
Le nouveau RIB figurera sur l'avis d'échéance de décembre 2020

4. 

LE TERMINAL DE PAIEMENT

Pour payer votre loyer à l'aide de votre carte de crédit, rendez-vous dans un bureau de poste le plus proche de chez vous ou à l'Antenne de Porto-Vecchio.
Aussi simplement que lorsque vous effectuez un achat chez un commerçant.

5. 

LE PAIEMENT EN ESPÈCES

Pour le paiement en espèces, vous devrez vous rendre dans un bureau de Poste.
Attention, ce service vous sera facturé : 8,00 €

6. 

LE PAIEMENT PAR CHÈQUE

Pour le paiement par chèque, vous devrez le transmettre par voie postale à un centre de traitement.
Attention, ce service vous sera facturé : 0,65 €
En cas de problème, les frais pourront atteindre 30 €

Nous vous précisons prochainement, les modalités de chaque mode de paiement